



Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

LES INNUS DE UASHAT MAK MANI-UTENAM CONFIRMENT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRINCIPE AVEC HYDRO-QUEBEC SUR LES DEVELOPPEMENTS PASSES EN TERRITOIRE INNU

Québec – le 24 janvier 2011 – Le Chef Georges-Ernest Grégoire, accompagné de ses conseillers, Messieurs Ronald Fontaine et Mike McKenzie, a confirmé la signature d'une entente de principe avec Hydro-Québec pour des projets hydroélectriques en territoire innu, à l'exclusion des ouvrages de la Baie-James et de Churchill Falls.

Également, le Chef Grégoire a confirmé la mise sur pied d'une table de négociations portant sur les grands projets de développement économique en territoire innu. *« C'est dans un esprit de réconciliation avec le Québec que nous avons accepté la mise sur pied de cette table qui, somme toute, favorisera un dialogue constructif entre les grands partenaires du développement économique de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec. Dans cette optique, le Québec va favoriser la conclusion d'ententes sur les répercussions et les avantages entre les compagnies et multinationales ayant des projets de développement relatifs aux ressources naturelles situées sur les terres traditionnelles des Innus de Sept-Iles-Maliothenam ce qui est à notre avis un pas important dans la réconciliation entre les Innus et le Québec. Notre objectif est clair: inviter le Gouvernement de M. Charest à conclure une Paix des Braves avec les Innus. »* a commenté le Chef Grégoire.

L'entente de principe signée avec Hydro-Québec doit se traduire en une entente finale à être soumise à la population innue de Uashat Mak Mani-Utenam en référendum viendra régler les différends entre ITUM, Hydro-Québec et le Québec à l'égard du projet de La Romaine de même que d'autres installations non-approuvées par les Innus.

Avec l'engagement du Québec, les engagements financiers confirmés par Hydro-Québec, les Innus de Uashat Mak Mani-Utenam donnent leur consentement pour des installations hydroélectriques sur leur territoire traditionnel à l'exception des ouvrages de la Baie-James et de Churchill Falls. C'est une réparation générale pour les développements passés.

L'entente de principe précise notamment que des mesures spéciales seront prises au bénéfice des Uashaunnat, y compris des mesures financières pour favoriser le développement économique et communautaire des Uashaunnat.

Les négociations avec le Québec et Hydro-Québec se poursuivront de façon intensive pour les semaines à venir en vue de concrétiser les engagements pris de part et d'autre.

-30-

Source :

Armand MacKenzie

Tel : 418-409-5626